

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 janvier 2021

## Conseil Municipal n°1-2021

Le conseil municipal de Saint-Lucien, légalement convoqué, s'est réuni Salle communale, lieu extraordinaire de ses séances, le jeudi 28 janvier 2021 à vingt heures trente sous la présidence de Catherine DEBRAY, maire.

**Présents :** Catherine DEBRAY, Gilbert BESNARD, Stéphane DE WITTELEIR, Thierry AUBIN, Emmanuelle LORANCE, Catherine BONVALOT, Jean Marc PERRET, Jean DUNAUX, Armand DIETRICH

**Excusés :** Antoine LEORINI (pouvoir à G. BESNARD), Stéphane VACHET (pouvoir C.DEBRAY)

**Secrétaire de séance :** E. LORANCE

### Ordre du jour :

- Demande de subventions pour travaux
- Avenant N°1 à la convention avec ELI, relative aux instructions d'urbanisme
- Commissions communales –Syndicats – Intercommunalité
- Questions diverses

Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

Le compte rendu du conseil du 18 décembre 2020 est approuvé sans remarque particulière.

### **1 - Demande de subventions rénovation d'une salle communale et mise en accessibilité PMR des bâtiments mairie**

Madame le maire présente les plans du projet d'aménagement de la Mairie, mené par G. Besnard, A. Dietrich et A. Léorini, qui vise plusieurs objectifs :

- Etablir une circulation intérieure pour les personnes à mobilité réduite avec accès à toutes les pièces recevant du public, jusqu'au secrétariat, ce qui pour le moment est impossible.
- Rénover et isoler l'arrière-salle communale en état de délabrement, ce qui isolerait aussi la salle communale existante qui lui est juxtaposée.
- Au sein de cette salle, créer un espace sanitaire (WC, douche, lavabo) aux normes PMR. Les toilettes actuelles, très étroites et situées à l'extérieur, sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite Il contribuera accessoirement au confort du personnel communal, des élus et valorisera la location de la salle communale en dégageant aussi un espace vestiaire.
- Les bâtiments de notre mairie serait alors un accueil de secours possible de personnes en cas de sinistre grave, d'autant qu'il existe une cuisine.

Une seconde tranche de travaux ultérieurs sera nécessaire pour mettre aux normes l'assainissement individuel avant de pouvoir remplir l'obligation qui nous est faite de stabiliser l'accessibilité PMR par le jardin et de créer une place de parking. Il sera également nécessaire d'envisager un ravalement harmonieux de la façade jardin.

### Nature des travaux :

- Rénovation lourde d'une salle communale : modification de la façade, isolation des murs par l'intérieur, du plafond, pose de fenêtres style verrière double vitrage, d'une porte d'1,50 m accès jardin, création d'une salle de douche-WC-lavabo aux normes PMR, en continuité d'une autre salle communale jointe.
- Mise en accessibilité PMR de la mairie et de la salle communale selon les préconisations de la commission accessibilité : élargissement des portes de circulation, y compris sur les murs porteurs, vers les services de la mairie, de la salle des fêtes et des sanitaires créés.

Deux devis ont été sollicités pour la maçonnerie, 1 seul a été reçu à ce jour. Un seul devis a été demandé pour la partie plomberie. D'autres entreprises seront sollicitées avant engagement définitif. Ces travaux sont prévus au 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, une aide financière au titre du FDI, de la DETR et de la DSIL.

Le plan de financement s'établit comme suit:

Charges en € HT	Produits en €
• Coût global .....37 000,00€	• Financements publics DETR.....7 400,00€ (20% de la dépense) FDI.....11 100,00€ (30% de la dépense) DSIL .....11 100,00€ (30% de la dépense) Autofinancement.....7 400,00€(20% de la dépense)
<b>Total charges=.....37 000,00€</b>	<b>Total produits=.....37 000,00 €</b>

## **2- Avenant n°1 à la convention d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme**

Nous avons déjà une convention avec ELI (Eure et Loir ingénierie), service du Conseil Départemental qui instruit les dossiers d'urbanisme de la commune. Le coût de cette prestation facturée au nombre de dossiers soumis, a été de 1086 € en 2020.

Il s'agit de confirmer les conditions de notre engagement. La commune conserve l'instruction des déclarations préalables de travaux n'entraînant pas de création de surface.

ELI nous propose un autre service : *contrôle de chantiers et constat des infractions*, réalisés par des personnes compétentes agréées auprès du procureur de la république. Mme le maire pense que ce service est intéressant pour une petite commune souvent démunie face aux aspects juridiques complexes concernant l'urbanisme. D'autre part, un arbitrage extérieur permet de garantir l'objectivité des constats et reste une aide à la médiation. Le coût de cette prestation est de 120 € par intervention sollicitée.

Mme le maire soumet la délibération suivante aux débats :

Vu la délibération en date du 14/12/2018 autorisant le Maire à signer une convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme avec ELI (ex-ADS).

Vu les modifications apportées à cette convention lors du conseil d'administration d'Eure et Loir Ingénierie du 12 novembre 2020,

Vu la présentation de l'avenant faite par Madame le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- choisit de conserver l'option n° 3 concernant l'instruction des DP
- choisit d'opter pour l'option "contrôle de chantier et constat des infractions "
- autorise Madame le maire ou en cas d'empêchement son adjoint à signer cet avenant

### **3/ Questions diverses**

#### **- Un nouveau Préfet à Chartres**

Depuis le 25 janvier, une nouvelle Madame le Préfet, ainsi qu'elle souhaite qu'on la nomme, (Mme le Maire la comprend bien !) a été nommée à Chartres, prenant ainsi la suite de la Préfète Fadela Benrabia.

Madame Françoise Souliman a une longue expérience professionnelle dans différents postes et régions, dont celle de Préfet de l'Ardèche dernièrement. Elle a annoncé qu'elle visiterait les territoires.

#### **- Vaccination COVID-19**

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, Xavier Luquet, nous propose de recenser les personnes sensibles et vulnérables afin de planifier leur vaccination sur Dreux en rendez-vous groupés. Le transport peut être assuré par la commune ou par la communauté de communes, si besoin est. Ce rendez-vous sera donné d'office et il faudra se rendre disponible le jour dit.

#### **- Campagne d'entretien des chemins communaux**

Pour étaler les dépenses de fonctionnement, le conseil précédent avait décidé de planifier le fauchage et l'entretien des chemins communaux en opérant annuellement par zone tournante.

Cette année, les chemins situés à l'est de l'axe défini par la route du Petit Orme et du chemin de la Butte Blanche ont été broyés. La qualité du travail est toujours au rendez-vous, à la grande satisfaction des usagers et des agriculteurs. Coût de l'opération : 2400€ TTC

Rappelons qu'en principe, les propriétaires de bois sont chargés d'entretenir leurs rives de propriété.

A Saugis, Chemin des Douairières, un élagage en hauteur (plus de 4 mètres) était nécessaire pour le passage sans dommage des engins agricoles. M. Jean-François Saintier s'est inscrit volontairement dans cette campagne et s'est chargé bénévolement de cette lourde tâche. L'ensemble du conseil municipal le remercie bien chaleureusement.

#### **- Danger de chutes d'arbres, rue du Clocher**

Un habitant du village a alerté Mme la Maire du danger éventuel que représentaient 2 des 3 grands frênes situés sur une parcelle, rue du Clocher près de l'Eglise.

En effet, des signes avant-coureurs de faiblesse aux pieds de ces arbres sont apparus et le test réalisé par des professionnels a confirmé l'état de ces arbres.

Ils doivent donc être abattus, ce qui est fort dommage. Le 3è, au milieu, devra être élagué pour ne pas donner prise au vent et protéger la rue du Clocher de chutes de branches.

La situation n'est pas simple car la propriété fait actuellement l'objet d'une succession.

Madame le maire a demandé un devis afin d'aborder le sujet avec les futurs ayant droits.

#### **- Elagage des saules pleureurs dans le jardin de l'église et proche du lavoir.**

Le saule pleureur de l'église prend de l'ampleur et a besoin d'être élagué. Le saule du lavoir a été taillé par Enédis mais il n'a plus de forme et repousse très vite. Un devis élagage a été demandé par la commune à l'entreprise Her'vert. Ce devis de 720 € TTC est accepté par le conseil municipal.

- **Contrôle de vitesse**

Plusieurs outils de contrôle ont été installés par le Conseil départemental à la demande de la commune sur tous les hameaux, sauf Saugis.

Le compte rendu des contrôles, adressé en mairie fait apparaître des vitesses bien supérieures à celles autorisées, en particulier rue des Pressoirs et route du Moulin. Les vitesses des véhicules sont exprimées en moyenne et les conseillers demandent d'avoir les écarts types.

Si le stop en test rue des Pressoirs fait l'unanimité des réactions des habitants, tel n'est pas le cas de celui de la rue du Clocher.

G. Besnard propose d'inviter le service voirie du Département afin d'échanger sur des solutions à mettre en place pour sécuriser nos rues dans tous les hameaux concernés par la vitesse excessive ;

Le conseil approuve.

- **Projet d'achat d'un terrain en bordure de rivière**

Lors de la campagne d'entretien de la rivière, un riverain nous a fait part de sa volonté de ne plus assumer cet entretien et de céder son terrain boisé de peu de valeur à la commune. Le conseil donne son aval à Madame le Maire pour aller plus loin dans ce projet, l'objectif étant de pouvoir faciliter le nettoyage de la rivière dans le cadre des risques inondation.

Plus rien n'étant abordé, la séance est levée à 22h15